CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U11 - Prise en charge d'un site

Session 2011

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

Brevet professionnel Agent technique de prévention et de sécurité

Session 2011 • Code sujet : **E1A** • Durée : **3 h** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Zone de mise en sécurité (2 questions) **Page 3**

2. Ronde incendie et consigne générale d’incendie (2 questions) **Page 5**

3. Protection du local pharmacie et contrôle des accès (3 questions) **Page 7**

4. Stockage des gaz et équipements sanitaires (2 questions) **Page 10**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2011/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2011 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Zone de mise en sécurité

L'étude porte sur la mise en sécurité d'un établissement de type J, dont le premier étage accueille 31 résidents. Les documents de référence sont des extraits du règlement de sécurité et des dispositions particulières applicables aux ERP de type J.

Détermination et caractéristiques des zones

Question INC 2A. À partir de l'effectif de 31 résidents au premier étage, réalisez le cloisonnement conforme à la réglementation, déterminez le nombre de zones nécessaires et précisez leurs caractéristiques. Indiquez les textes, chapitres, sections ou articles de référence.

Références : arrêté du 25 juin 1980 modifié, règlement de sécurité des ERP, livre II, titre II, chapitre XIV, dispositions particulières aux établissements de type J, articles J 10 et J 11. Le niveau doit être divisé en au moins deux zones protégées permettant le transfert horizontal. Chaque zone doit pouvoir accueillir les résidents transférés depuis l'autre. Exemple de répartition : 16 et 15 résidents, avec une capacité d'accueil d'au moins 16 places dans chaque zone. Cette répartition est illustrative : les capacités doivent être adaptées à l'effectif réellement affecté à chaque zone.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Au moins deux zones protégées, séparées et reliées pour permettre le transfert horizontal; chacune accueille l'effectif transféré de l'autre.

Représentation sur plan

Question INC 2B. Dessinez les zones de mise en sécurité sur le plan du niveau +1 joint en annexe 1, folio 2, en utilisant les pictogrammes préconisés sur le document.

1. Sur le plan du niveau +1, délimiter deux zones protégées en suivant le cloisonnement prévu et repérer leur communication par la porte de transfert.
2. Inscrire le pictogramme indiqué dans la légende du plan dans chaque zone. À titre d'exemple, les 31 résidents peuvent être répartis en 16 et 15; prévoir alors une capacité d'accueil d'au moins 16 places dans chaque zone.

Le schéma ci-dessous présente uniquement le principe de répartition, sans attribuer les zones à des locaux précis.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Principe des zones de mise en sécurité

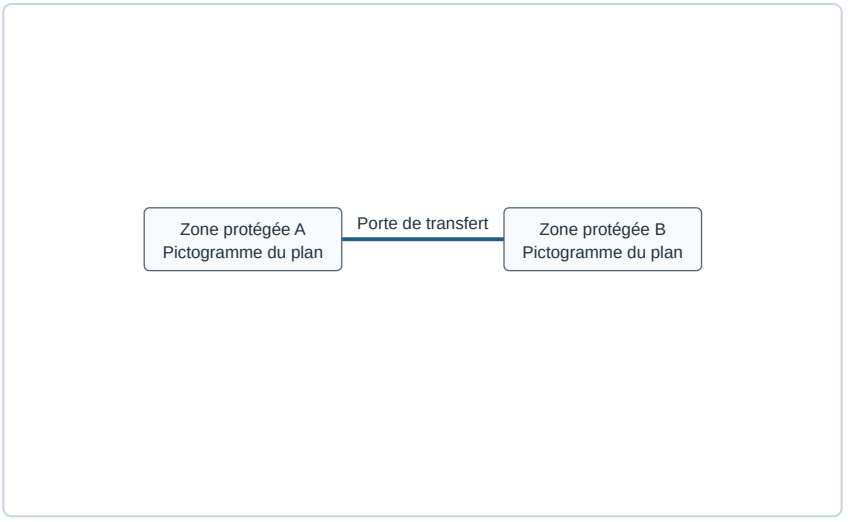

Principe à reporter sur le plan du niveau +1; l'emplacement des zones dépend de la disposition des locaux.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Deux zones protégées, chacune identifiée par le pictogramme du plan et reliée à l'autre par une porte de transfert.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Ronde incendie et consigne générale d’incendie

Cette partie concerne les anomalies pouvant être relevées lors d’une ronde incendie et les informations devant figurer sur une consigne destinée à toute personne découvrant un début d’incendie. Les références indiquées sont le règlement de sécurité et les dispositions particulières applicables aux ERP de type J.

Consignes de travail à l’usage du personnel

Question INC 4. Citez huit points de vérification ou manquements au règlement concernant les anomalies susceptibles d’être constatées au cours d’une ronde incendie.

Au cours de la ronde, rechercher notamment ces huit anomalies :

- Circulations et issues de secours encombrées.
- Issues verrouillées ou difficiles à ouvrir.
- Portes coupe-feu calées ou empêchées de se fermer.
- Extincteurs absents, inaccessibles ou détériorés.
- Déclencheurs manuels d’alarme masqués ou inaccessibles.
- Détection ou alarme incendie hors service.
- Éclairage de sécurité défaillant.
- Stockage combustible interdit ou anomalie électrique présentant un risque d’incendie.

Signaler et consigner les anomalies constatées.

Réponse INC 4 complétée

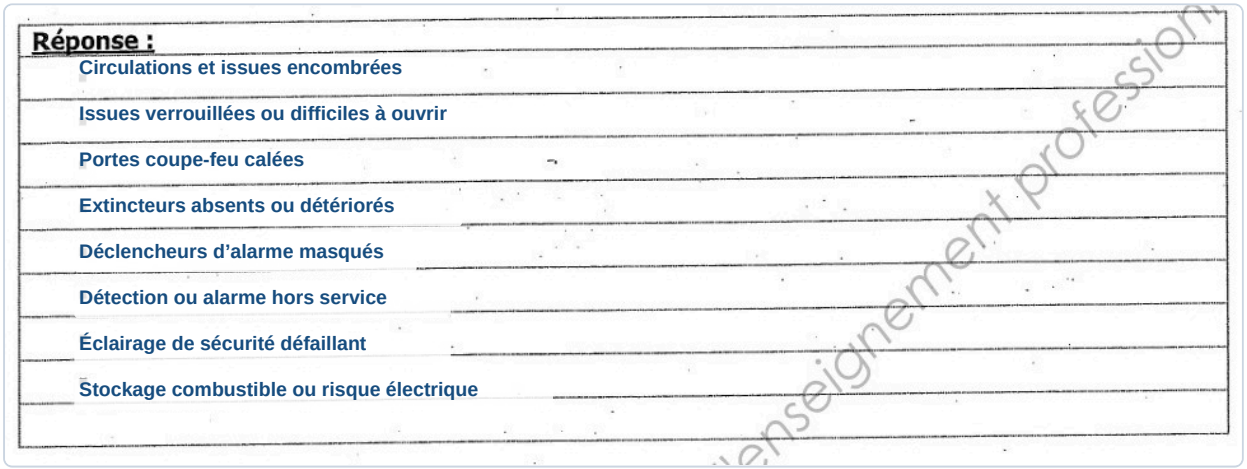

✓ RÉPONSE À RETENIR

Huit anomalies à relever : issues, portes coupe-feu, extincteurs, alarme, détection, éclairage de sécurité, stockage combustible et installations électriques.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Consigne générale d’incendie

Question INC 5. Quels éléments essentiels doivent figurer sur une consigne réglementaire de sécurité incendie destinée à toute personne découvrant un début d’incendie ? Précisez les textes, chapitres, sections ou articles de référence.

La consigne doit guider toute personne découvrant un début d’incendie : déclencher l’alarme, alerter les secours en précisant l’adresse et la nature du sinistre, puis appliquer les mesures de protection et de mise en sécurité des personnes. Elle indique les moyens de première intervention à utiliser sans se mettre en danger et les modalités d’accueil des secours.

Références : arrêté du 25 juin 1980 modifié, règlement de sécurité des ERP, livre II, titre Ier, chapitre XI, article MS 41 ; dispositions particulières aux ERP de type J, livre II, titre II, chapitre XIV.

Réponse INC 5 complétée

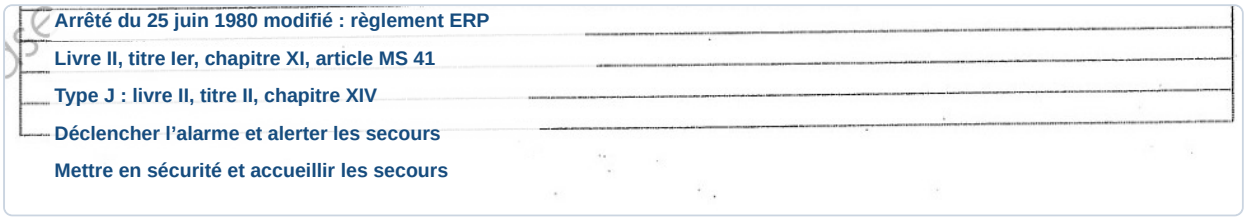

✓ RÉPONSE À RETENIR

Alarme, alerte des secours, mise en sécurité, moyens de première intervention et accueil des secours. Références : article MS 41 et dispositions ERP de type J, chapitre XIV.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Protection du local pharmacie et contrôle des accès

Le local pharmacie contient des produits sensibles de type opiacé et autres dérivés, et doit être protégé contre l'intrusion et le cambriolage. Les questions présentes dans les pages fournies portent sur les protections mécaniques et électroniques, l'appréhension de l'auteur des faits et le filtrage des accès.

Protections mécaniques et électroniques

Question MAL 1. Proposez des moyens mécaniques de protection et des moyens électroniques de détection afin de protéger le local pharmacie. Justifiez vos choix.

Type	Choix	Justification
Mécanique	Porte renforcée et serrure multipoints	Retardent l'effraction.
Mécanique	Cornières anti-pinces et paumelles protégées	Limitent le forçage et le dégondage.
Mécanique	Vitrage retardateur ou barreaux aux ouvertures accessibles	Protègent les accès vulnérables.
Mécanique	Coffre-fort fixé	Sécurise les produits sensibles.
Électronique	Contacts d'ouverture	Signalent une ouverture.
Électronique	Détecteur de choc ou de bris de vitre	Repère une tentative d'effraction.
Électronique	Détecteur volumétrique	Détecte une présence dans le local.
Électronique	Alarme avec transmission au poste de sécurité	Déclenche une levée de doute.

La combinaison des protections mécaniques et électroniques retarde l'intrusion, la détecte et facilite une intervention rapide. Les détecteurs doivent couvrir les accès et le volume du local. L'alarme doit être testée et protégée contre le sabotage. Limiter la distribution des clés et vérifier les autorisations d'accès complètent le dispositif.

Protections du local pharmacie

Choix	Justifications
Mécaniques	
Porte renforcée, serrure multipoints	Retarde l'effraction
Cornières, paumelles protégées	Limitent le forçage
Vitrage renforcé ou barreaux	Protègent les ouvertures
Coffre-fort fixé	Sécurise les produits
Electroniques	
Contacts d'ouverture	Signalent une ouverture
Choc ou bris de vitre	Détecte une effraction
Détecteur volumétrique	Détecte une présence
Alarme transmise au poste	Alerte et facilite l'intervention

Sujets d'Examens de l'enseignement
Réseau SCEREN

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ouvertures renforcées, produits placés dans un coffre fixé et détection d'intrusion reliée au poste de sécurité.

Consigne d'appréhension

Question MAL 3. Juridiquement, pouvez-vous appréhender l'auteur des faits ? Si oui, donnez les références légales et les conditions d'appréhension.

Oui, si l'auteur est appréhendé en flagrant délit de crime ou de délit puni d'une peine d'emprisonnement. L'article 73 du Code de procédure pénale permet alors à toute personne de l'appréhender et de le conduire devant l'officier de police judiciaire (OPJ) le plus proche. L'article 53 définit les conditions de la flagrance. Alertez sans délai la police ou la gendarmerie et remettez la personne à un OPJ. Toute contrainte doit rester nécessaire et proportionnée ; l'appréhension n'autorise ni interrogatoire ni détention par l'agent.

Conditions légales d'appréhension

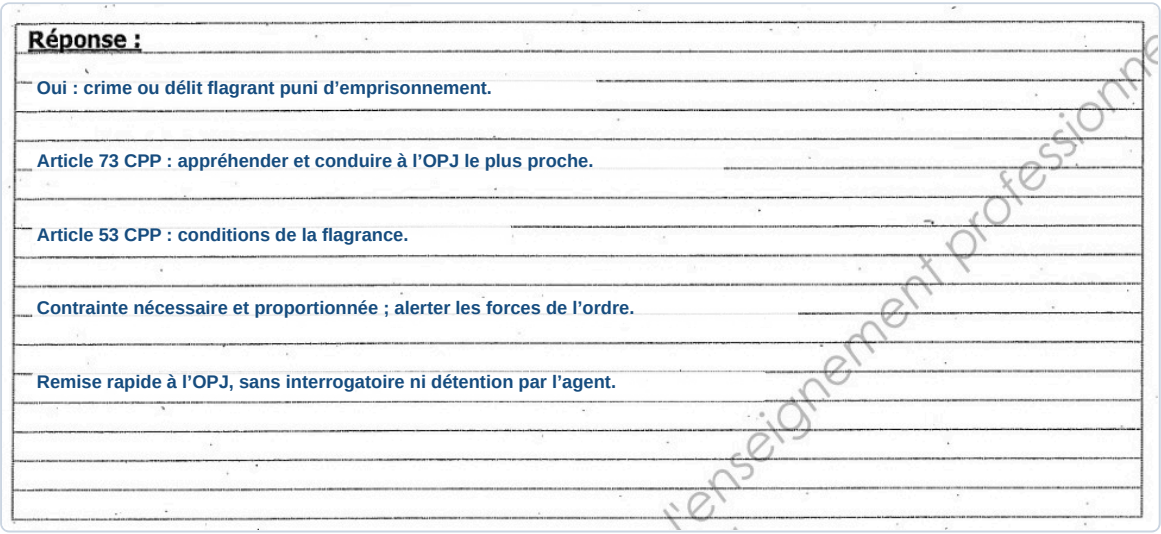

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui, en flagrant délit puni d'emprisonnement : article 73 du CPP. Alerter la police ou la gendarmerie et remettre rapidement la personne à un OPJ.

Contrôle d'accès

Question MAL 4. Quels systèmes pourrait-on installer afin de filtrer l'accès au local pharmacie ? Justifiez votre réponse.

Réserver l'accès aux personnes habilitées avec un badge nominatif, qui identifie l'utilisateur et permet de tracer les entrées. Un clavier à code individuel, associé au badge, renforce le filtrage ; éviter les codes partagés. Le lecteur commande une serrure électrique et peut signaler une porte forcée ou maintenue ouverte. Tenir à jour la liste des habilitations, retirer rapidement les droits devenus inutiles et consulter le journal des accès. Ces moyens limitent les accès non autorisés et facilitent leur détection.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Filtrage des accès au local pharmacie

Réponse :

- Badge nominatif : identifier et tracer les entrées.
- Code individuel en complément ; éviter les codes partagés.
- Lecteur commandant une serrure électrique.
- Alarme si la porte est forcée ou maintenue ouverte.
- Vérifier les habilitations et le journal des accès.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Badge nominatif et code individuel, serrure électrique, alarme de porte et suivi des habilitations et des accès.

FormaV - document d'entraînement non officiel

4. Stockage des gaz et équipements sanitaires

Cette partie examine la conformité du local contenant de l'oxygène et de l'acétylène, les précautions de manutention et les questions de classement ICPE. Elle porte également sur la conformité des équipements sanitaires au code du travail et demande, si nécessaire, de représenter les mesures correctives sur un plan.

Stockage des gaz

Question HYG 2. Le local contenant l'oxygène et l'acétylène paraît-il conforme à la réglementation ? Si ce n'est pas le cas, proposez et justifiez un stockage simple et fiable, puis indiquez les protections individuelles indispensables à la manutention. Précisez si ce stockage rend indispensable le classement ICPE de l'établissement, comment éviter ce classement et quelles solutions simples et radicales permettraient de déclasser l'établissement.

Le local n'est pas conforme si l'oxygène et l'acétylène y sont stockés sans séparation adaptée : l'un favorise la combustion, l'autre est inflammable. Une solution simple est un stockage extérieur, ventilé, protégé des chocs, avec bouteilles verticales arrimées et gaz séparés. À la manutention, utiliser des gants et des chaussures de sécurité, transporter les bouteilles avec un chariot et préserver tout matériel en contact avec l'oxygène de l'huile et de la graisse.

Le classement ICPE dépend des rubriques applicables et des quantités stockées, non de la seule présence de bouteilles. Réduire les stocks peut éviter le seuil ; supprimer le stockage ou remplacer les gaz permet un déclassement radical.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Stockage extérieur ventilé, bouteilles arrimées et gaz séparés. Classement ICPE déterminé par les rubriques et les quantités ; réduire ou supprimer le stockage pour éviter le classement.

Équipements sanitaires

Question HYG 3. Les équipements sanitaires sont-ils conformes aux exigences du code du travail ? Dans le cas contraire, indiquez les mesures à adopter pour les remettre en conformité et schématisez-les sur le plan de l'annexe 1, folio 3.

Équipement	Exigence du Code du travail	Mesure à prévoir
Cabinets d'aisance	Installations séparées pour les femmes et les hommes ; au moins 1 cabinet et 1 urinoir pour 20 hommes, et 2 cabinets pour 20 femmes.	Créer ou compléter les cabinets selon les effectifs.
Lave-mains	Au moins 1 lavabo pour 10 travailleurs, avec eau, savon et séchage.	Ajouter les lavabos ou équipements manquants.

Les références sont les articles R. 4228-7 et R. 4228-10 du Code du travail. Sur le plan, identifier les sanitaires séparés et représenter les équipements requis selon les effectifs concernés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Sanitaires séparés et en nombre adapté aux effectifs : 1 cabinet et 1 urinoir pour 20 hommes, 2 cabinets pour 20 femmes, 1 lavabo pour 10 travailleurs.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2011)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E1A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2011, dure 3 heures et a un coefficient 4. Elle porte sur la prise en charge d'un site : sécurité incendie en ERP de type J, protection d'une pharmacie contre la malveillance, stockage d'oxygène et d'acétylène, et conformité des équipements sanitaires. Elle évalue l'analyse réglementaire, la prévention et la représentation de solutions sur plan.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour établir des zones de mise en sécurité, tenir compte de l'effectif, du type d'ERP et des prescriptions réglementaires applicables.
- Une ronde incendie vise à repérer les anomalies et manquements susceptibles de compromettre la sécurité ou l'application des consignes.
- La protection d'un local sensible combine des protections mécaniques, la détection électronique et un contrôle adapté des accès.
- Évaluer un stockage de gaz ou des équipements sanitaires suppose de confronter la situation aux exigences réglementaires concernées.

Points de vigilance & attentes du jury

- Répondez à chaque volet de la consigne et mentionnez les références réglementaires lorsqu'elles sont demandées.
- Sur les plans, délimitez clairement les zones ou les aménagements et utilisez les pictogrammes demandés.
- Distinguez les moyens mécaniques des moyens électroniques et justifiez leur adéquation aux risques du local pharmacie.
- Pour les questions de conformité, distinguez le constat, les mesures correctives et leur représentation éventuelle.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter une réponse sur les zones de mise en sécurité ?

Utilisez l'effectif fourni et les prescriptions applicables au type d'établissement pour déterminer le nombre et les caractéristiques des zones. Citez les références demandées, puis reportez les zones lisiblement sur le plan avec les pictogrammes préconisés.

Q : Comment structurer une proposition de protection contre la malveillance ?

Séparez les protections mécaniques des moyens électroniques de détection. Pour chaque proposition, expliquez le risque visé et le rôle du dispositif dans la protection du local pharmacie et de ses produits sensibles.

Q : Comment répartir son temps dans cette épreuve ?

L'épreuve dure 3 heures. Repérez les points attribués à chaque partie, répartissez votre temps en conséquence et gardez une période pour vérifier que chaque volet est traité, notamment les références réglementaires et les plans demandés.

Q : Que faut-il soigner pour répondre aux critères de notation ?

Répondez précisément à la consigne, justifiez les choix et citez les textes lorsque cela est demandé. Pour une mise en conformité, donnez des mesures concrètes et reportez-les clairement sur le plan exigé.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2011/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2011 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.